

LA GAZETTE DE BEHOUST

Bulletin municipal Janvier 2017



LE MOT DU MAIRE

Chère Béhoustienne, Cher Béhoustien,

En ce début d'année, je me joins aux membres du Conseil Municipal pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2017, pleine de santé et de bonheur.

Comme vous le savez, cette année 2017 sera jalonnée par de multiples événements parmi lesquels des élections importantes qui se dérouleront aux dates suivantes :

Elections présidentielles

1^{er} tour dimanche 23 avril 2017

2^{ème} tour dimanche 7 mai 2017

Elections législatives

1^{er} tour dimanche 11 juin 2017

2^{ème} tour dimanche 18 juin 2017

Je vous invite donc à en prendre bonne note et toutes vos dispositions pour venir voter massivement selon la formule consacrée « **Votez pour qui vous voulez mais votez !!** ».

Je profite également de cette occasion pour vous informer que les travaux de la Rue de la Masse sont et demeureront interrompus pendant la période hivernale, ils reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront.

C'est donc au printemps 2017 que les trottoirs et la voirie de la Rue de la Masse seront refaits alors que nous bénéficions d'ores et déjà de très beaux candélabres en fonte qui sauront s'inscrire dans la durée.

Vous trouverez dans cette gazette des articles relatant diverses informations communales et pour lesquelles je tiens à remercier celles et ceux qui ont pris sur leur temps en participant à sa rédaction.

Encore une fois, excellente année 2017 à tous.

Bien à vous

Guy PELISSIER

Maire

Président de l'Union des Maires des Yvelines

PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte rendu de la réunion publique du mardi 15 novembre 2016



Présentation du PLU : Rodolphe Garnier, Elisabeth Dufaud, Guy Péliissier, Madame Nitschke (Architecte Urbaniste)



Sur le site internet de la Mairie de Béhoust vous pouvez consulter toute la présentation de l'élaboration du PLU. Nous vous en donnons ci-après les principales lignes.

Le **Schéma Directeur de l'Île de France (SDRIF)**, propose un objectif de densification de 15% des espaces d'habitats à l'horizon 2030 soit, pour Béhoust, une augmentation de 491 habitants à 564 habitants au minimum, et 210 logements à 241 logements minimum.

A partir de ces chiffres et de l'état des lieux : transports, morphologie urbaine, population, logements, population active, activité économique et commerciale, le patrimoine naturel, l'architecte urbaniste et le conseil municipal ont défini les grands axes du **Plan d'Aménagement de Développement Durable**.

Cinq grands axes ont été retenus pour le **PADD** :

- 1) Maintenir l'équilibre entre les zones urbanisées et les zones agricoles et naturelles en limitant au maximum l'étalement urbain.
- 2) Préserver la qualité du cadre de vie.
- 3) Soutenir l'économie locale

- 4) Préserver l'environnement
- 5) Améliorer la mobilité et les déplacements.

A partir de ce **PADD** il a été établi les documents propre au **PLU** :

- Le projet de plan de zonage (vous trouverez ci-dessous plan global du projet)
- L'orientation d'Aménagement et de Programmation (OPA).

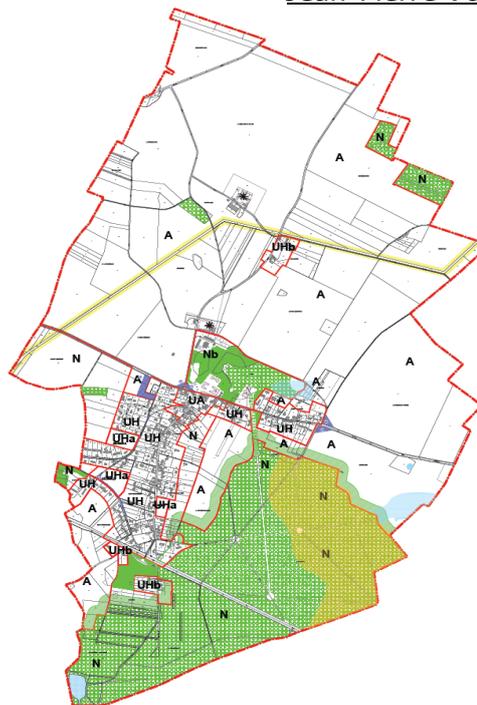
Le projet d'OPA concerne 3 secteurs. Secteur 1 (Rue de la Masse 5 logements maxi), secteur 2 (Rue de la Tuilerie 18 logements maxi, secteur 3 (Rue du Moutier 15 logements maxi). Soit un total de 38 logements (qui correspond à l'objectif minimum de SDRIF $241-210=31$ logements)

- Projet de règlement.

Afin de respecter la loi **ALUR** (Accès au Logement et un Urbanisme Renové), nous vous rappelons que désormais il n'existe plus comme dans le POS des surfaces minimales de constructibilité. Nous devons donner pour chaque zone un coefficient de constructibilité, le règlement précisant la hauteur des bâtiments, l'implantation, les limites séparatives, l'emprise au sol.....

Sur notre site internet vous avez les comparaisons entre le projet de règlement du PLU et le règlement de l'actuel POS.

Jean-Pierre Vouters



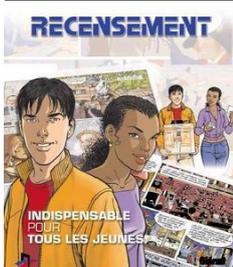
Plan de Zonage suivant le nouveau PLU

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016



Cette cérémonie s'est déroulée sous le soleil en la présence des membres de l'Association des Anciens Mobilisés, qui ont déposé les gerbes de fleurs au pied du monument et procédé à l'appel aux Béhoustiens morts pour la France au cours des guerres 14/18 et 39/45. L'Harmonie de Montfort l'Amaury nous a accompagné musicalement pour chanter la Marseillaise. Après la lecture de la déclaration officielle en mémoire de l'anniversaire de la fin de la guerre de 14/18, lue par le Maire, la cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur dans la salle du conseil de la mairie.

RECENSEMENT DES JEUNES



Depuis Janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Le recensement permet d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et l'inscription d'office sur les listes électorales. La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet elle vous sera réclamée pour votre inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...)

Pour le recensement les jeunes Béhoustiens doivent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

ÉLECTIONS

Les 23 avril et 7 mai 2017 auront lieu les élections présidentielles, suivies les 11 et 18 juin 2017 par les élections législatives.

L'année 2017 sera une année de refonte de la liste électorale qui conduira, en mars 2017, à la réédition de l'ensemble des cartes électorales.

Si vous avez remarqué une anomalie sur votre état civil, sur l'adresse de votre domicile, adressez-vous muni des justificatifs nécessaires (justificatif de domicile pour un changement d'adresse, livret de famille ou carte nationale d'identité pour modification d'état civil) à la mairie afin de remettre à jour votre fiche électeur.

Vous pouvez également nous faire part de toute modification vous concernant en faisant parvenir vos justificatifs par email à :

secretariat.behoust@orange.fr.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

GAGNEZ DU TEMPS AU GUICHET !

Depuis le 8 novembre 2016, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées de la même manière que les passeports biométriques.

Vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de Carte Nationale d'identité.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de CNI que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de CNI vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro, vous en aurez besoin lors de votre déplacement dans l'une des 34 mairies.

34 mairies sont à votre disposition :

Aubergenville, Beynes, Bonnières-sur-Seine, La Celle-Saint-Cloud, Chatou, Le Chesnay, Conflans-Sainte-Honorine, Elancourt, Guyancourt, Houdan, Houilles, Jouy-en-Josas, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Les Mureaux, Noisy-le-Roi, Le Pecq, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay.

Pour toute information :
www.service-public.fr
www.yvelines.gouv.fr

Laura Cherdo

TRAVAUX/ENVIRONNEMENT

TRAVAUX

Réseau eau potable



Le programme de rénovation du réseau d'eau potable initié par la SAUR, concernait une partie de la Rue de la Masse.

Au cours du dernier trimestre 2016, les engins de terrassement ont creusé, remblayé, tassé afin de mettre en place les nouvelles canalisations. Il y a bien eu deux petits contretemps de chantier qui ont entraîné des désagréments pour les habitants ; en particulier le percement de la conduite de gaz Rue de la Masse, qui a privé une partie des riverains de chauffage, et une fuite d'eau au niveau du pont SNCF qui a

été réparée très rapidement par la SAUR. La borne incendie a été déplacée en amont du pont SNCF.

Les travaux se sont terminés dans les délais, ce qui nous a permis de passer à la mise en place des candélabres.

Candélabres Rue de La Masse.



Le programme de remplacement des candélabres s'est poursuivi fin 2016. Après

la Rue de la Tuilerie, la Rue de la Masse a été équipée du nouvel éclairage.

Une grande partie de la rue a été équipée avant la Noël, ce qui a donné un éclairage de fête à la Rue de la Masse en cette fin d'année. Le haut de la Rue et la place du village ont été équipés début janvier 2017.

Jean-Pierre Vouters

ENVIRONNEMENT



Décoration de Noël

Comme chaque année messieurs Gonçalves Père et Fils s'occupent de la mise en place des illuminations de Noël avec tout leur savoir-faire. Malheureusement sitôt installées les guirlandes nous ont été volées.

Ce fléau est récurrent dans certaines communes avoisinantes. Chaque fois, dans la mesure du possible, nous les remplaçons rapidement afin de conserver le caractère festif de Noël dans notre village.

Elisabeth Dufaud

Déchets verts



La collecte des déchets verts, suspendue pendant la période hivernale, reprendra **lundi 3 Avril 2017**.

Nous vous rappelons que les poubelles et sacs doivent être sortis le soir la veille du passage des camions de collectes, afin d'éviter l'encombrement des trottoirs et par respect du voisinage.

L'accès à la déchèterie pour les particuliers est gratuit, sous réserve de la présentation de la carte délivrée par la Mairie de Béhoust. Vous aurez également toutes les informations utiles sur le tri, les dates de collectes, la valorisation des déchets, sur le site du SIEED : www.sieed.fr.

Animaux

Nous vous rappelons les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2006 :

Article 8 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.

Elisabeth Dufaud



VIE DE L'ÉCOLE

RENTREE SEPTEMBRE 2016

Cette année, l'équipe enseignante est constituée de : Aurélie DE MOURA et Laëticia MARISSAL.

Madame De Moura fait classe aux élèves de moyenne section, grande section et CP

soient 15 élèves. Le matin, elle est assistée de Catherine Jarry.

Madame Marissal conserve la direction de l'école et enseigne aux 19 élèves qui composent la classe du CE1 au CM2.

Les horaires de l'école restent identiques à ceux de l'année dernière. Les enfants ont

donc classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 15h45 et les mercredis de 9h00 à 12h00. Ceux qui le souhaitent peuvent bénéficier d'activités périscolaires de 15h45 à 16h30.

Cette année, le thème de l'école étant « la nature », les enfants iront régulièrement en forêt pour la voir évoluer au fil des saisons. Le 19 octobre, toute l'école est allée observer la forêt automnale avec ses feuilles aux couleurs chatoyantes et ses fruits secs.

Dans la soirée du jeudi 15 décembre 2016, les enfants ont chanté pour leur famille. Un buffet dînatoire a ensuite été proposé à nos petits chanteurs et à leurs parents.

Les enfants ont pu avoir le plaisir de raconter ces événements dans le journal de l'école. En effet, cette année, chaque élève aura l'occasion d'écrire pour le journal de l'école qui paraîtra au sein des familles une fois par trimestre.

L'équipe enseignante espère que l'ensemble des habitants de Béhoust a passé de bonnes fêtes de fin d'année et leur présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Laëtitia Marissal

PERSONNELS SECTEUR SCOLAIRE

Trois agents assurent l'encadrement des enfants en dehors des heures de cours dispensées par les institutrices. Un agent est dédié à l'entretien des locaux de l'école et de la Mairie.

La garderie du matin est assurée par Madame Jarry. Les repas de la cantine du midi sont préparés et servis par Madame Catherine Jarry et Madame Lo-Hive. Les Lundis, Mardis et Jeudis, Catherine Jarry, Sabrina Lo-Hive sont en charge de l'étude/garderie à partir de 16h30 jusqu'à 19 heures. Le Vendredi soir Catherine Jarry assure la garderie à partir de 16h30 jusqu'à 18h30. Cristiana Dacosta-Rodrigues est en charge de l'entretien de l'école.

Béhoust



Les activités ont repris dès la semaine de la rentrée. 33 Elèves sont inscrits : 15 de la classe de Madame De Moura et 18 de la classe de Madame Marissal.

Les TAP se déroulent de 15h45 à 16h30.

Les enfants sont encadrés pour des activités manuelles et arts plastiques par Mesdames Jarry et Lo-Hive les mardis et jeudis.

Les enfants ont déjà réalisé au cours de ce premier trimestre des ornements florales, que vous pouvez découvrir sur le puits et en façade de la salle des fêtes, ainsi que de nombreuses décorations originales comme ces petits lutins de Noël.



Les Petits Lutins de l'école de Béhoust vous souhaitent Bonne Année 2017

Les intervenantes en anglais encadrent les élèves de la classe de Madame De Moura le lundi après-midi et ceux de la classe de Madame Marissal le vendredi après-midi.

Cette année avec Jeanine et Emma (les professeurs d'anglais) les petits s'initient aux basiques : compter, apprentissage des couleurs, beaucoup de comptines et de jeux. Les grands quant à eux, travaillent cette année avec un livre comme support, ces livres ont été fournis par les deux professeurs, les enfants ne les emportent pas chez eux et ne les consultent qu'au moment des TAP.

Maryse Baradat

CALENDRIER SCOLAIRE 2016/2017

Vacances d'hiver Zone C :

Du Vendredi 3 Février 2017 après la classe au Lundi 20 Février 2017.

Vacances de Printemps Zone C :

Du Vendredi 31 Mars 2017 après la classe, au Lundi 17 Avril 2017.

Fête de l'école : Samedi 24 juin 2017

Vacances d'été : Vendredi 7 juillet 2017 après la classe.

ACTIVITÉS SPORTIVES

TAEKWONDO

Pour la saison 2016/2017 les horaires sont identiques à la saison précédente. Les cours de Taekwondo ont lieu le **mardi et le jeudi de 19 heures à 20 heures 30** dans la salle polyvalente de Béhoust. Le club compte deux ceintures noires : **Pierre GUEVAR** le président du club, et **Cyrill CHAPUT** l'entraîneur diplômé. Pierre Guévar, qui est à l'origine de la création de ce club, attend pour la fin de saison l'arrivée d'une nouvelle ceinture noire en remplacement de Nicolas NOHY qui a quitté le club.

Le club compte 18 licenciés dont 6 Béhoustiens, les autres licenciés viennent des villages voisins comme la Queue lez Yvelines ou Gambais.

Les jeunes Béhoustiens (à partir de 12 ans) peuvent se renseigner et s'inscrire sur place, et profiter d'une initiation gratuite qui leur permettra de découvrir ce sport de combat qui est une discipline olympique.



Rendez-vous chaque mardi et chaque jeudi dans la salle polyvalente de Béhoust avec :
Cyrill Chaput : entraîneur ceinture noire
Pierre Guévar : Président du club

INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS INTERCOMMUNAUX/SECURITE

CŒUR D'YVELINES



La Communauté de Communes « **Cœur d'Yvelines** », porte une réflexion autour de la création de lieux dédiés au « travailler autrement » : télétravail, co-working, travail collaboratif et « digitalisé », etc... Elle diffuse aujourd'hui une enquête en ligne pour comprendre les besoins et les usages des actifs du territoire en termes d'espaces de travail et de services associés, dans le but d'évaluer le potentiel d'ouverture d'un ou plusieurs lieux sur le territoire.

La Communauté de Communes « **Cœur d'Yvelines** » vous remercie de prendre cinq minutes afin de remplir le questionnaire. Vos réponses resteront complètement anonymes.

Lien web:

<https://fr.surveymonkey.com/r/coworkingCY>

SIERO : Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus.

Historique :

Dans les Yvelines :

Le Syndicat **S.I.E.R.O.** regroupe 24 communes des Yvelines sur l'ancien périmètre de la **SICAE d'Orgerus**.

Il exerce en lieu et place de ses 24 communes membres, dont BEHOUST, la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et du service public de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Dans l'Eure et Loir :

Le **S.I.E.P.R.O.** regroupe 21 communes d'Eure et Loir sur le périmètre de l'ancienne **SICAE** de Prouais Rosay.

Il exerce les mêmes compétences que le **S.I.E.R.O** envers ses 24 communes des Yvelines.

En 1999, les **SICAE** fusionnent pour devenir la **SICAE-ELY**, actuellement votre distributeur d'électricité.

Dans le contexte général de la rationalisation du paysage intercommunal, le **SIERO** et le **SIEMPRO** ont engagé depuis plusieurs mois une réflexion relative à l'opportunité et aux modalités d'un regroupement des deux structures. Ces deux syndicats présentent en effet des similitudes importantes, notamment du point de vue de la gestion de la distribution d'électricité, cette mission étant assurée sur leurs territoires respectifs par la **SICAE-ELY**.

Un comité de pilotage a été constitué et plusieurs réunions de travail ont été réalisées entre les membres du bureau du **SIERO** et **SIEMPRO** avec pour ambition une fusion des deux structures intercommunales.

Celle-ci a été actée courant 2016, le futur syndicat portera le nom de **SIE-ELY** (**Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Eure et Loir et des Yvelines**).

Les statuts du **SIE-ELY** ont été rédigés par le comité de pilotage constitué pour la fusion et sont actuellement soumis aux conseils municipaux des communes membres pour validation.

Cette Fusion permettra de maintenir un excellent niveau des services et structures électriques avec notre distributeur d'énergie la **SICAE-ELY**, entreprise locale, plutôt qu'un regroupement de structure attaché au département des Yvelines, notamment en ce qui concerne les taux de coupures, l'enfouissement des réseaux qui est bien plus important sur notre territoire.

Rodolphe Garnier

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) :

Suite aux attentats de l'été, le Ministère de l'Éducation Nationale renforce les consignes de sécurité à appliquer dans les établissements scolaires. Notamment par la mise en place de **PPMS**.

La mise en œuvre des " **Plans Particuliers de Mise en Sûreté** " ont été établis pour faire face à un accident majeur pouvant provoquer une situation d'exception laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée, les intervenants

"locaux" étant eux-mêmes victimes ou dépassés par les demandes ...).

Pour que les établissements scolaires confrontés à un tel évènement soient préparés à la "gestion de crise" et prêts à faire face à une situation exceptionnelle liée à la survenue d'un accident majeur, des exercices sont réalisés afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et appliquer les directives des autorités.

Le **PPMS** a été réalisé le 28 Novembre 2016 à l'école de BEHOUST avec succès, par Mesdames Laëtitia MARISSAL, Aurélie DE MOURA et Catherine JARRY en présence de Monsieur Rodolphe GARNIER correspondant défense de la commune ainsi que l'Adjudant-chef BOUZONNIE Pompier de MONTFORT-L'AMAURY en tant qu'observateurs pour l'évaluation de cet exercice de mise en sûreté.

Cet exercice, déclenché par les autorités, dans toutes les écoles de l'académie suite à des évènements de type attentats avec dégagement de gaz ammoniac sur la commune de GUYANCOURT, consistait en une mise à l'abri améliorée par confinement de tous les élèves et adultes présents sur le site de l'école de BEHOUST, dans la classe de Mme MARISSAL avec masquage des portes, fenêtres et ventilations. Réalisé dans de bonnes conditions, il est conforme au référentiel à appliquer en ces circonstances. Des brochures sur le **PPMS** sont disponibles en Mairie.

Rodolphe Garnier



ANIMATIONS/SORTIES

FÊTE DE LA RENTRÉE/MÉCHOU



Arrivée des cuissots avant dégustation

Les nombreux convives de notre traditionnel méchoui qui sonne l'heure de la rentrée, ont apprécié les gigots d'agneaux cuits sur la braise. Après un petit kir en apéro et le copieux buffet de hors d'œuvre, les culottes d'agneaux ont été découpées par une équipe très professionnelle.

Les pommes de terre sautées, le fromage, les fruits de saison ont été appréciés, le tout accompagné d'un rosé bien frais, d'un bon bordeaux et d'un bon café.

REPAS DES ANCIENS.

Modification de programme en fin d'année 2016.

Le repas des anciens se déroulera le **Dimanche 22 janvier 2017**. Comme l'année dernière l'âge requis pour participer au repas est fixé à 72 ans. Les personnes concernées seront prévenues personnellement des modalités et du lieu de ce repas.

Châteauform qui gère l'activité séminaires du Château de Béhoust ne peut plus nous recevoir dans les salons du château pour le traditionnel repas des anciens. L'invitation est désormais faite dans un restaurant des environs, un car étant mis à disposition des invités.

Cette nouvelle organisation augmente sensiblement les coûts, notre budget n'étant pas extensible, il nous a fallu réduire les dépenses en supprimant la distribution des colis de Noël.

VIDE-GRENIERS

Behoust
19 mars 2017
VIDE GRENIER

Organisé par la municipalité

9h / 18h



Tél. : 07 77 49 08 39

Site : www.behoust.fr

Réalisation : 01 34 94 03 50 - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

A vos agendas ! Le **Dimanche 19 mars 2017** aura lieu pour sa 3^e année consécutive, le Vide Grenier de Béhoust de 9h à 18h au foyer communal. L'événement connaît un grand succès grâce à vous, le nombre de participants n'a fait qu'augmenter d'année en année pour atteindre aujourd'hui jusqu'à 50 exposants. Pour vous inscrire, vous avez reçu le flyer d'informations dans vos boîtes aux lettres le 10 janvier 2017. Vous pouvez également récupérer la fiche d'inscription et le règlement sur le site de la commune www.behoust.fr à retourner à l'adresse indiquée.

Nous espérons vous retrouver nombreux ce dimanche 19 mars 2017, ne craignez pas le froid, notre buvette et la convivialité seront de la partie pour vous tenir au chaud ! Donc maintenant à vos cartons...

Clarisse Pélissier

PS : En votre qualité de Béhoustien n'hésitez pas à appeler Elisabeth Hourdé (au 07 77 49 08 39) pour réserver dès à présent votre emplacement.

BLOC-NOTE

Environnement

Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers.

- Tous les Jeudis.

Attention 2 enlèvements distincts le jeudi par 2 camions de la SEPUR.

- **Poubelle verte** : collecte déchets ménagers.

- **Poubelle jaune** : collecte emballages, cartons + journaux

***** Attention** : les sapins de Noël ne sont pas enlevés par la collecte des déchets. A déposer en déchèterie.

Ramassage des déchets verts :

- Collecte suspendue l'hiver. Les déchets verts peuvent être déposés en déchèterie.

- Reprise de la collecte le Lundi 3 Avril 2017.

Déchèterie de Garancières :

Ouverte : Vendredi, Samedi, Mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Dimanche de 9h à 13h.

Fermée : Lundi, Mercredi, Jeudi.

Ramassage des encombrants :

- Prochaine collecte : Mercredi 29 Mars 2017.

Location de la salle

En raison de difficultés d'administration la salle des fêtes de notre village sera proposée à la location uniquement pour les résidents Béhoustiens.

Renseignements et tarif en Mairie.

Sorties loisirs

Tam-Tam l'agenda local, publié par **Christelle Bourgoïn**, présente les animations des villages des cantons de Montfort et Houdan.

Si l'édition de Novembre 2016 n'est plus disponible en Mairie, consulter le site de Tam-Tam : www.tamtam78.fr.

Prochaine parution de Tam-Tam : Mars 2017

Abonnement Tennis résidents :

Adulte : 50 Euros, Couple adultes : 80 Euros, Enfant (- 18 ans) : 25 Euros.

Numéros de téléphone utiles

Mairie de Béhoust : 01 34 94 67 70

Ecole primaire : 01 34 87 21 40

Pharmacie de garde : 01 34 86 40 01
(N° de tel de la gendarmerie de la Queue lez Yvelines)

ADMR Aide à Domicile : 01 34 86 63 00

RIPAM Relais Intercommunal Parents Assistants Maternelle : 01 34 86 17 81

SECOURS :

Gendarmerie 17, Pompiers 18, SAMU 15.

SAUR (eau /assainissement) : 081 077 078

SICAE-ELY (électricité) : 01 34 94 68 01

Permanence de la Mairie :

Permanence téléphonique

Au : 01 34 94 67 70

De 9h30 à 12h et 14h à 16h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Secrétariat ouvert : Mardi de 17h30 à 19h

Samedi de 10h à 12h

Etat civil :

Naissance : Léna Pélissier le 3 août 2016

Bienvenue à la nouvelle Béhoustienne.

Mariage :

Laura Tucoulet et Benjamin Chalin le 7 octobre 2017

Félicitations aux jeunes mariés.

Rédaction réalisation : Clarisse Pélissier, Laura Cherdo, Rodolphe Garnier, Alain Dufaud, Laëtitia Marissal, Elisabeth Dufaud, Maryse Baradat, Jean-Pierre Vouters.

Publication : Guy Pélissier

Crédit photos : Alain Dufaud, Jean-Pierre Vouters, Pierre Guévar.

Site internet de la mairie :

www.behoust.fr

Courriel : secretariat.behoust@orange.fr

